

personnelle et l'espoir qu'il ne serait pas nécessaire de toucher au tarif.

M. MILLS (Bothwell) : Était-ce une assurance donnée à la coalition des marchands de sucre de Montréal ?

M. MITCHELL : Je suis heureux de voir que le gouvernement a adopté un nouveau mode de communiquer au public ses intentions au sujet de sa politique. On porte maintenant beaucoup d'intérêt à ce que l'on appelle "syndicats," ou combinaisons. A Montréal, il y en a un grand nombre, et je vois par les journaux de ce matin qu'une nouvelle ligue de ce genre vient de se former. C'est un syndicat de tordeurs de linge, ou de propriétaires de machines à laver. A Montréal nous avons aussi la combinaison des fabricants de coton, aussi la combinaison des marchands de farine, aussi la combinaison des fournisseurs de sucre, aussi la combinaison des marchands d'articles en caoutchouc, aussi la combinaison des fabricants de chemises, ainsi que la combinaison des entrepreneurs de pompes funèbres. Nous ne pouvons même pas, aujourd'hui, nous faire enterrer moyennant un prix modéré, bien que, sans doute, le gouvernement aimerait à donner la sépulture à plusieurs d'entre nous. Bien qu'un gouvernement puisse juger à propos de publier dans la presse une déclaration comme celle qui nous occupe, je crois qu'il ne serait pas sage d'en faire à l'avenir une règle absolue, parce qu'il n'est ni sage ni juste de faire savoir d'avance qu'il n'y aura aucun changement dans le tarif. Quelques-unes de ces combinaisons peuvent avoir des réclamations à présenter pour les services qu'elles ont rendus au gouvernement dans le cours des deux dernières années, et le gouvernement ne saurait être aussi libre de s'occuper de ces réclamations après une déclaration de ce genre. Je ne crois pas qu'il serait sage de la part d'un gouvernement d'adopter cette règle d'informer ainsi le public de ses intentions. J'ai regretté d'entendre le ministre des finances dire qu'il avait donné cette nouvelle comme une espèce de renseignement officiel. D'abord, il nous a dit que sa déclaration n'avait aucun caractère officiel; mais ensuite il a ajouté quelques mots, qui signifient que le renseignement donné par lui sur le tarif devait être considéré comme officiel. S'il est disposé à fournir des renseignements de cette nature à la presse, qu'il les donne donc à tous les journaux, ou qu'il les fournisse au *Herald*, le véritable organe de l'opinion publique.

La motion est adoptée, et la Chambre s'ajourne à 4.10 p.m.

CHAMBRE DES COMMUNES.

MERCREDI, 29 février 1888.

L'ORATEUR ouvre la séance à 3 heures.

PRIÈRE.

PRÉSENTATION D'UN DÉPUTÉ.

M. George F. Baird, élu député du comté de Queen, N. B., est présenté par sir John A. Macdonald et l'honorable M. Foster.

RAPPORT OFFICIEL DES DÉBATS.

M. DESJARDINS : Je présente le premier rapport du comité spécial chargé de contrôler le compte-rendu officiel des débats de cette Chambre. Avec la permission de la Chambre je propose que ce rapport soit maintenant adopté. Il est désirable qu'aucun retard ne survienne dans les arrangements à adopter pour le compte-rendu et la publication des débats. Les arrangements actuels sont seulement les arrangements préliminaires adoptés, et le présent rapport devrait

être adopté immédiatement, afin que le travail puisse se faire.

M. MITCHELL : Avant l'adoption de ce rapport, nous devrions, je crois, connaître ce dont il s'agit.

M. DESJARDINS : Le rapport vient d'être lu.

M. MITCHELL : Le rapport devrait être déposé sur le bureau de la Chambre, afin de nous donner le temps de l'étudier.

M. DESJARDINS : Il ne contient que la nomination d'un reporter en remplacement de M. Eyvel, et une recommandation de suivre les mêmes arrangements que nous avons adoptés durant les deux dernières années, vu que l'imprimerie du gouvernement n'est pas encore en opération.

Sir JOHN A. MACDONALD : Je crois qu'il vaudrait mieux suspendre l'adoption du rapport :

COMITÉS PERMANENTS.

Sir JOHN A. MACDONALD : Je propose que le rapport du comité spécial chargé de préparer la liste des membres des comités permanents soit adopté. Avec la permission de la Chambre, je propose de retrancher du comité de l'agriculture le nom du ministre de la milice et d'y insérer le nom de M. Gigault.

M. LAURIER : Je proposerai en même temps que le nom de M. Langelier (Montmorency) soit substitué à celui de M. Chouinard.

La motion est adoptée, et les dits comités sont composés comme suit :

N° 1.—PRIVILÈGES ET ÉLECTIONS.

Messieurs

Amiot,	Girouard,	McIntyre,
Barron,	Hall,	Mills (Bothwell),
Beausoleil,	Hudspeth,	Monroiff,
Blake,	Ives,	Mulock,
Caron,	Kirkpatrick,	Patterson (Essex),
Casgrain,	Langelier (Montmorency),	Préfontaine,
Chapleau,	Langelier (Québec),	Prior,
Colby,	Langevin,	Riopel,
Costigan,	Laurier,	Royal,
Curran,	Lister,	Temple,
Davies,	Macdonald (sir John),	Thompson,
Dessaulniers,	MacKenzie,	Tupper (Cumberland),
Desjardins,	McCarthy,	Weldon (Albert), et
Edgar,	McDonald (Victoria),	Weldon (St-Jean).—47.

N° 2.—LOIS EXPIRANTES.

Messieurs

Armstrong,	Ferguson (Beaufort),	McIntyre,
Audet,	Freeman,	Perley (Assiniboia),
Cameron,	Guillet,	Putnam,
Coughlin,	Hale,	Royal,
Couture,	Hesson,	Ste. Marie,
Daly,	Labrosse,	Tyrwhitt,
Daoust,	Lang,	Ward, et
De St. Georges,	Livingston,	Yeo.—26.
Doyon,		

Et que le quorum du dit comité se compose de sept membres.

N° 3.—CHEMINS DE FER, CÂNAUX ET TÉLÉGRAPHES.

Messieurs

Amiot,	Fisher,	Mulock,
Armstrong,	Foster,	Patterson (Essex),
Bain (Soulanges),	Gaudet,	Perley (Assiniboia),
Bain (Wentworth),	Geoffrion,	Perley (Ottawa),
Baird,	Gillmor,	Perry,
Barron,	Girouard,	Pope,
Beausoleil,	Godbout,	Porter,
Béchar,	Gordon,	Préfontaine,
Bergeron,	Grandbois,	Prior,
Bergin,	Guay,	Purcell,
Bernier,	Guilbault,	Rinfret,
Blake,	Haggart,	Riopel,
Borden,	Hale,	Robillard,
Bourassa,	Hall,	Ross,
Bowell,	Hesson,	Royal,
Bowman,	Hickey,	Rykert,
Boyle,	Henderson,	Scarth,